

## B1

### IMPLANTATION DU BATIMENT ET INSERTION DANS LE PAYSAGE

*Les exploitations agricoles participent à la construction du paysage rural. L'agriculteur contribue à la mise en valeur de ce paysage en assurant une bonne intégration de ses bâtiments. Intégration est à distinguer de effacement, disparition, fusion, assimilation, rattachement. Le nouvel objet bâti doit prendre place dans le paysage. Ainsi, la qualité du site valorisera l'image des productions de l'exploitant.*

#### Connaître les caractéristiques du paysage environnant

Le paysage est composé de divers éléments qu'il convient d'observer et de prendre en compte dans le projet d'aménagement :

- le relief (plat, vallonné, escarpé) et la végétation caractéristique (forêt, bosquets, type d'essence) qui constituent la forme générale du paysage et l'arrière-plan du bâtiment,
- les cours d'eau accompagnés de leur ripisylve\* qui dessinent des lignes paysagères fortes (fond de vallée, lignes vertes serpentant dans une plaine...),
- les haies bocagères qui quadrillent et cloisonnent le paysage,
- les éléments remarquables qui ponctuent le paysage : beaux arbres, croix, calvaires, fontaines, lavoirs, rochers particuliers....,
- l'architecture des villes et villages qui détermine les caractéristiques du paysage bâti.

\* Ripisylve : ensemble des formations boisées, buissonnantes et herbacées présentes sur les rives d'un cours d'eau

#### Des critères importants

##### Le relief :

##### En crête

Une telle implantation est visible de toutes parts et modifie donc la silhouette naturelle du site.



L'implantation sur une crête doit être étudiée avec finesse en raison de son fort impact paysager. De plus le bâtiment se trouve d'avantage exposé aux intempéries.

## En versant

Une implantation à mi-pente ou sur un replat est à favoriser car elle diminue l'impact de la construction sur le paysage. Implanter le bâtiment parallèlement aux courbes de niveaux améliore son assise et permet de diminuer les volumes de terrassement. Favoriser les déblais / remblais permet une meilleure intégration ainsi que des économies de terrassement.

## L'orientation

En cas de bâtiment semi-ouvert, l'orientation choisie doit permettre un ensoleillement maximum en période hivernale. L'ouverture sera généralement orientée vers le sud-est. En cas de bâtiment fermé, une orientation des longs pans à la perpendiculaire des vents dominants permet une bonne ventilation en profitant de l'effet vent.

## Le bâti existant

Avant d'implanter un bâtiment à proximité d'un village, d'un hameau ou d'une autre construction, les caractéristiques visuelles du bâti existant sont à analyser. Le nouveau bâtiment doit être conçu en cohérence avec les caractéristiques relevées. En voici quelques-unes :

- groupement et homogénéité relative des villages, bourgs ou hameaux,
- pente des toits, couleur et effet matière des couvertures
- direction spécifique de l'orientation du faîtage
- respect des proportions du volume du bâtiment en projet et de ses ouvertures avec celles du bâti existant.

Et quand ce choix de proximité se présente on peut tenter d'en mesurer les avantages et inconvénients. Toutes les situations recèlent des atouts et des contraintes à prendre en compte.

<b>AVANTAGES</b>	<b>INCONVENIENTS</b>
<b>liés à l'implantation d'un bâtiment d'élevage neuf</b>	
<b>Dans un hameau ou un village</b>	
Minimise globalement l'impact paysager Permet la réutilisation et la conservation des bâtiments existants. Évite le mitage	Complique l'intégration de bâtiments hors gabarit traditionnel. Demande une grande vigilance quant aux contraintes de voisinage et aux distances minimales d'implantation par rapport aux tiers.
<b>En bordure de hameau ou de village</b>	
Réduit les contraintes de voisinage Rapproche l'exploitation de la zone agricole Évite la dispersion des bâtiments dans la zone agricole	Requiert une attention particulière : - pour respecter le gabarit des bâtiments, aux entrées de villages,... - pour atténuer l'impact paysager et respecter la silhouette du village.
<b>A l'écart de tout hameau ou village</b>	
Supprime la contrainte de voisinage Libère des exigences d'intégration au bâti existant Place le bâtiment au cœur des terrains agricoles.	Induit des coûts supplémentaires (raccordement voirie, réseaux divers). Disperse le bâti, risque de provoquer un effet mitage. Occupe des terres cultivables.

Des organismes tels que les CAUE, les Parcs Nationaux, les Parcs Naturels Régionaux mettent à disposition des Atlas Paysagers qui peuvent aider l'exploitant à reconnaître ces caractéristiques. Ces documents sont disponibles auprès de ces organismes ou de la mairie et de leurs sites internet.